

demande mondiale, comparativement à deux années et demie en 1960. Cela nous permet donc de bien situer le problème.

Il ne faut pas oublier que la production de blé fluctue. Il y a une succession de bonnes années et d'années où sévit la sécheresse. Par conséquent, je considère qu'il n'y a pas lieu de se montrer trop pessimistes pour l'avenir. Il conviendrait tout au moins d'évaluer nos réserves en fonction de la demande.

Naturellement, si nous attachons une grande valeur à cette ressource pour laquelle nous payons des frais d'entreposage à des sociétés d'éleveurs, il conviendrait peut-être d'étudier ces droits d'entreposage. Il se peut que nous consacrons relativement trop d'argent à l'entreposage et pas assez à la manutention. En prévoyant l'avenir, monsieur l'Orateur, si nous reconnaissons la valeur de cette denrée, même si nous ne pouvons pas la vendre cette année, il faudrait peut-être envisager une méthode de paiements pour l'entreposage à la ferme, avec contingentement du volume, ces paiements devant naturellement cesser dès que la Commission du blé réclamerait les quantités entreposées. Ce serait certainement un moyen d'encourager la conservation de réserves de blé qu'on pourrait, autrement, laisser pourrir.

Si son produit a de la valeur, pourquoi le cultivateur devrait-il en supporter tous les frais de transport, tandis que les sociétés d'éleveurs sont rémunérées pour le transporter dans leurs éleveurs. En outre, un tel programme permettrait au fermier de consolider, à la longue, sa situation de caisse. Mais cela ne réglerait pas la crise, le moment critique, dont fait état la motion du chef du Nouveau parti démocratique, c'est-à-dire que les cultivateurs ont besoin aujourd'hui de beaucoup d'argent comptant.

On a également parlé du régime de la dualité des prix pour le blé, promis par l'ancien premier ministre libéral. Je ne m'oppose pas à la proposition, mais je dois reconnaître qu'une telle mesure ne ferait qu'ajouter à la charge que doit supporter le consommateur canadien à un moment où les prix élevés et les impôts supplémentaires du gouvernement le pressent de toutes parts, en particulier l'impôt de 2 p. 100, un impôt régressif et pernicieux s'il en est, dit de progrès social, qui pèse davantage sur ceux qui peuvent le moins le supporter.

L'hon. M. Olson: Votre parti appuierait-il le régime de dualité des prix?

L'hon. M. Stanfield: Je parle d'une solution à la situation critique à laquelle les cultivateurs font face actuellement. Je ne m'oppose pas au programme. Je signale certaines de ses limitations. S'il n'était pas rétroactif, il ne pourrait pas fournir immédiatement l'argent

[L'hon. M. Stanfield.]

comptant dont le cultivateur a maintenant besoin. Je ne m'oppose certes pas à ce programme, mais je signale que le régime de dualité de prix ne remédierait pas à la situation critique décrite dans la motion dont la Chambre est actuellement saisie, car le consommateur canadien accepterait peut-être une hausse des prix intérieurs s'il y voyait vraiment une solution, parmi d'autres, aux problèmes du cultivateur.

J'espère que le ministre proposera des programmes à long terme, même s'il n'est pas en mesure de fournir une aide immédiate, ce qui semble être le cas. A mon avis, le gouvernement s'est placé dans une situation où il ne lui reste plus que deux choix. Il peut ne rien faire et laisser un grand nombre de cultivateurs courir à la ruine et les difficultés économiques des localités de l'Ouest, de l'économie de l'Ouest canadien et du Canada en général s'accumuler, ou bien il peut faire quelque chose sous forme de paiements à l'acre. Si le gouvernement avait agi plus vite, il aurait pu adopter divers programmes pour surmonter cette urgence. S'il avait jugé nécessaire d'enherber certaines des terres à blé, nous aurions pu adopter un tel programme plus tôt, mais il serait maintenant trop tard pour qu'un tel programme aide les agriculteurs à régler leurs problèmes immédiats. Le gouvernement s'est engagé à tel point dans une impasse que le versement à l'acre demeure à peu près l'unique initiative à sa disposition à l'heure actuelle s'il veut apporter une aide immédiate aux agriculteurs. Toutefois, monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes disposés à appuyer toute formule raisonnable que le gouvernement songerait à présenter pour surmonter cette urgence.

Durant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) s'est engagé non seulement à exporter 430 millions de boisseaux par année, mais il a également promis de soutenir le revenu des agriculteurs. Selon le projet, ceux-ci contribueraient à une caisse les bonnes années, et en retireraient un revenu les années maigres. Je n'ai pas toujours été à la Chambre depuis l'ouverture de la session, mais je ne crois pas avoir entendu le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture annoncer le moment où ils réaliseront ce programme. Je crois que c'est la plus grande manifestation d'hypocrisie que j'aie jamais vue depuis un certain temps dans les campagnes électorales, et c'est beaucoup dire.

Si le ministre se respecte, comme je le crois, ou le croyais, il prendra des mesures assez radicales pour imposer cette question à l'attention du gouvernement. La Chambre n'a certainement pas été saisie d'un programme de maintien des revenus ou d'aide aux cultivateurs. Comme je l'ai dit, le gouvernement